Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260423-D26_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : LE GUEN Sophie

Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026
Délibération D26_25

Rapporteurs : Isabelle BOULIC, adjointe au budget / finances et Christophe BÈLE, maire
Annexe : état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

L'adjointe aux finances, Isabelle BOULIC, présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la taxe foncière pour le bâti inclut désormais la part communale de 16,93 % et la part compensatrice départementale de 15,97 %, soit un total de 32,90 %. La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.

Une révision des taux communaux a été effectué l'année passée : + 1% pour le bâti et le non-bâti et + 0,39 % pour la taxe d'habitation avec les règles de proportionnalité existantes.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260423-D26_25-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : LE GUEN Sophie

Ces taux n'avaient pas évolué depuis 2018 malgré les baisses régulières des aides de l'état. Cette évolution tenait compte d'un comparatif des taux à différentes échelles mettant en avant des taux en dessous de la moyenne des communes de la CLCL et, nettement en dessous de la strate départementale « 500-2000 habitants » ainsi que des moyennes départementale et nationale.

Compte tenu de ce contexte, de nos investissements importants ces dernières années et de notre besoin de trésorerie, il est proposé de réévaluer la taxe d'habitation dans la limite des règles imposées c'est-à-dire à + 1,57%. Les taux du foncier bâti et non bâti resteraient inchangés.

Taxes	Taux 2018	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026 proposés
Taxe Habitation (TH)	12,97 %	**13,09 %**	**13,48%**	**15,05%**
Taxe foncière Bâti (TFB)	32,74 %	**32,90 %**	**33,90%**	**33,90%**
Taxe foncière non Bâti	39,90 %	**40,31 %**	**41,31%**	**41,31%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les taux comme présentés dans le tableau ci-dessus pour l'exercice 2026.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.04.28 16:15:05 +02'00'